

# Convention Alpine

## Buts de ces feuilles d'information

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), le Club alpin suisse (CAS), la Commission interacadémique Recherche alpine en suisse (ICAS) et la CIPRA Suisse – l'organisation faîtière des organisations de protection de l'environnement, des Alpes et du patrimoine – sont engagées depuis des années en faveur de la ratification de la Convention alpine en tant qu'instrument essentiel à un développement durable de l'espace alpin.

### *Le présent argumentaire fait...*

... suite aux «factsheets» publiées en 2003 sur tous les protocoles d'application de la Convention alpine; il doit contribuer à alimenter et dépassionner le débat sur cette convention.

Avec l'article de Wilhelm Molterer, président du groupe parlementaire de l'Österreichischen Volkspartei

(ÖVP), c'est une voix extérieure à la Suisse qui s'exprime. Wilhelm Molterer plaide pour une approche globale des problématiques de l'espace alpin et pour des solutions internationales produisant des effets durables.

*Oui à la ratification de la Convention alpine: pour un développement durable de l'espace alpin.*

Le professeur Wilfried Haerberli, de l'Institut de géographie de l'Université de Zurich, prône une coordination internationale en ce qui concerne la protection contre les catastrophes naturelles, ce qui permettra d'exploiter de précieuses synergies et d'économiser des coûts.

Ruedi Lippuner, président de la commune de Grabs et président du Réseau suisse d'«Alliance dans les Alpes», présente l'optique locale d'une commune de montagne. Les quelque cent communes helvétiques affiliées à ce réseau voient dans la Convention alpine une occasion unique d'utiliser de manière spécifique et novatrice le potentiel endogène et, ainsi, de préserver durablement les Alpes comme espace économique et comme lieu de vie.

Hansjörg Hassler, conseiller national et président de l'Union des paysans grisons, souligne l'importance du protocole sur l'agriculture pour la préservation de la multifonctionnalité agricole.

Gotthard Bloetzer, expert forestier et membre du comité d'élaboration du protocole sur la forêt de montagne, explique que la mise en pratique des principes d'une exploitation durable des forêts de montagne apportera plus de sécurité commune et de confiance mutuelle.

Les cinq intervenants de cet argumentaire plaident pour une ratification et une mise en œuvre aussi rapides que possible des protocoles de la Convention alpine – dans l'intérêt de la Suisse et, plus particulièrement, des régions alpines.



# Convention Alpine

## Instrument du développement durable

La Convention sur la protection des Alpes est un traité de droit international unique au monde, ayant pour objet la protection globale ainsi que le développement et la préservation durables d'une région de montagne considérée dans sa dimension d'écosystème fragile. La Convention alpine et ses protocoles d'application régissent sur une base durable toutes les activités qui ont un impact sur le milieu alpin – transports, tourisme, aménagement du territoire, etc.

### *La mise en œuvre de la Convention alpine*

Les protocoles d'application forment le cœur de la Convention alpine. Après la création d'un secrétariat

permanent à Innsbruck et l'entrée en vigueur des protocoles le 18 décembre 2002, l'objectif prioritaire est la mise en œuvre de ceux-ci. Afin que la protection des Alpes devienne une préoccupation pour tous les acteurs de l'espace alpin, il est indispensable

de mener un travail d'information à grande échelle et d'expliquer les buts et les instruments de la Convention alpine.

Les catastrophes naturelles survenues dans le passé récent dans l'arc alpin montrent à quel point la population des régions de montagne est exposée aux dangers naturels et à quel point il est nécessaire et urgent d'assurer la protection durable de cette population contre ces dangers. Compte tenu de l'évolution sociétale et climatique, tous les pays alpins sont appelés à renforcer leur collaboration transfrontalière et à tirer parti de l'échange d'expériences dans le domaine de la prévention des dangers naturels.

### *Harmonisation des mesures*

Afin que l'espace alpin demeure un écosystème viable à long terme, offrant à ses habitants un avenir économique, il est nécessaire d'engager et d'harmoniser les unes aux autres des mesures permettant de faire face aux effets du changement climatique qui s'accroît, qu'il s'agisse de la détection précoce des dangers naturels, de la préservation de la fonction protectrice de la forêt, de la régénération des cours d'eau ou de l'utilisation des énergies renouvelables.

A cet égard, la ratification des protocoles d'application de la Convention alpine par la Suisse constituerait un signal particulièrement important et réjouissant pour les habitantes et habitants de l'arc alpin.

***Wilhelm Molterer, président du groupe parlementaire de l'Österreichische Volkspartei (ÖVP)***



# Convention Alpine

## Pour une agriculture de montagne durable!

Il est stipulé que le protocole «Agriculture de montagne» fournit une contribution essentielle au maintien d'une occupation adéquate du territoire, à l'approvisionnement de la population en aliments sains, à la production de denrées typiques de qualité, à la préservation et à l'entretien du paysage rural, ainsi qu'à la protection du sol contre l'érosion, les avalanches et les inondations.

### *Indemnisation pour les prestations multifonctionnelles de l'agriculture de montagne*

Outre la production d'aliments sains, les familles paysannes contribuent au maintien de l'occupation décentralisée du territoire. A travers l'entretien du paysage rural et l'exploitation du sol même dans des régions reculées, les agriculteurs créent des conditions idéales pour le tourisme en région de montagne. Ces prestations de l'agriculture risquent de plus en plus de tomber dans l'oubli ou d'être remises en question, même à l'échelon de l'OMC. Le protocole dispose clairement que les prestations multifonctionnelles de l'agriculture de montagne doivent être indemnisées, ce qui va tout à fait dans le sens de la politique agricole suisse.

*Le protocole sur l'agriculture de montagne dispose clairement que les prestations multifonctionnelles doivent être indemnisées, ce qui va tout à fait dans le sens de la politique agricole suisse.*

### *Produits régionaux de qualité et leur commercialisation*

Le protocole «Agriculture de montagne» souligne l'importance des produits agricoles typiques de grande qualité. Il importe de créer des conditions de commercialisation favorables aux produits de l'agriculture de montagne, tant pour augmenter la vente de ces produits sur place que pour améliorer leur compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux. Cette promotion des ventes des produits régionaux doit se faire notamment par des appellations d'origine contrôlées et des garanties de qualité. Sur des marchés agricoles toujours plus libéralisés, les régions de montagne n'ont aucune chance avec une production de masse. Nous misons donc sur des produits d'excellente qualité à forte identité régionale. Il existe d'ores et déjà de nombreux produits répondant à ces principes.

Le protocole «Agriculture de montagne» fixe les bonnes priorités et montre la voie à suivre.

*Hansjörg Hassler, conseiller national et président des l'Union des paysans grisons*



# Convention Alpine

## L'importance internationale du protocole «Forêt de montagne»

Lors de l'élaboration du protocole sur la forêt de montagne, les représentants suisses se sont fixés pour objectif d'intégrer au protocole les éléments essentiels de la nouvelle loi suisse de 1991 sur les forêts, tout en évitant les autres dispositions allant au-delà de la législation helvétique. Comme l'ont confirmé les autorités fédérales, cet objectif a été atteint. La mise en œuvre du protocole sur la forêt de montagne n'appelle aucun complément au droit fédéral. En outre, cette démarche a permis d'aboutir à un protocole qui a pour objet non seulement la protection, mais aussi l'exploitation de la forêt de montagne.

Les axes principaux du protocole sur la forêt de montagne sont la préservation des fonctions de la forêt – en

*Le protocole sur la forêt de montagne revêt une importance à la fois régionale, nationale et internationale.*

particulier sa fonction protectrice – et l'exploitation de cette forêt dans la mesure nécessaire à ces mêmes fonctions. En Suisse, le prix du bois a baissé et l'entretien des forêts de montagne est plus difficile à financer.

En conséquence, de plus en plus de propriétaires de forêts de montagne ne parviennent plus à couvrir par la vente de bois les coûts de l'exploitation soignée de leur patrimoine telle qu'elle est exigée par la législation suisse. Dans la loi de 1991 sur les forêts, on a donc créé des bases légales permettant d'indemniser les entreprises forestières lorsque la vente de bois ne couvre pas totalement les coûts liés à la préservation des fonctions publiques de la forêt – en particulier sa fonction protectrice.

Les dispositions suisses visant à assurer une exploitation soignée et durable de la forêt de montagne, avec le principe de l'indemnisation par l'Etat des coûts non couverts liés à cette exploitation, ont été reprises en substance dans le protocole sur la forêt de montagne. Elles sont importante à la fois régionale, nationale et internationale.

- Sur le plan régional: l'encouragement de l'exploitation de la forêt de montagne assure des emp-

lois dans la région, fournit un matériau de construction indigène pouvant être transformé dans la région, permet la production d'énergie dans les villages et favorise le tourisme en contribuant fortement au maintien de paysages attractifs.

- Sur le plan national: l'entretien de la forêt de montagne assure la protection des zones habitées et des voies de communication contre les dangers naturels, contribue à un régime hydrographique équilibré, à l'amélioration de la qualité de l'air, à la stabilisation du sol et à la préservation d'un espace proche de l'état naturel pour le délassement de la population et la sauvegarde de la faune et de la flore.

- Sur le plan international: avec l'accroissement de la mobilité transfrontalière de la population et de l'économie, l'entretien des forêts alpestres revêt une importance internationale de plus en plus grande. En outre, les règles communes en matière d'exploitation forestière soignée et durable apportent plus d'égalité des chances sur le marché du bois tout en aidant à prévenir les coupes de bois irréfléchies motivées par des intérêts financiers à court terme et causant des dégâts à long terme aux forêts.

*Gotthard Bloetzer, ingénieur forestier EPFZ, docteur en droit. Délégué de la Conférence des cantons alpins à la commission d'experts pour l'élaboration du protocole sur la forêt de montagne.*



# Convention Alpine

## Convention alpine et prévention des risques

Plusieurs protocoles d'application de la Convention alpine accordent une forte priorité à la prévention des dangers naturels, dans le but de protéger l'être humain, les zones habitées et les voies de communication. Le potentiel en matière de collaboration internationale est important et les synergies exploitées sont précieuses.

### *Rapport de la Conférence alpine sur l'analyse des événements dus aux intempéries dans les Alpes*

Dans l'arc alpin, les hommes et les biens devront être mieux protégés à l'avenir contre les hautes eaux,

*Plusieurs protocoles d'application de la Convention alpine accordent une forte priorité à la prévention des dangers naturels, dans le but de protéger l'être humain, les zones habitées et les voies de communication.*

les laves torrentielles et les éboulements, sur la base de normes de sécurité similaires au plan international. C'est le message clé du rapport 2003 de la Conférence alpine sur l'analyse des événements dus aux intempéries dans les Alpes, rapport avalisé par tous les Etats signataires de la Convention alpine. Le groupe de travail mis sur pied par la Conférence alpine après les intempéries de 1999 et 2000 recommande aux Etats parties à la Convention alpine de favoriser la gestion intégrale des risques et l'entretien de la forêt protectrice. Les protocoles «Forêt de montagne», «Aménagement du territoire», «Agriculture» et «Transports» forment une excellente base pour la collaboration transfrontalière et l'échange d'expériences à l'échelon administratif et dans la pratique en ce qui concerne la prévention des dangers naturels.

### *Système d'information sur les dangers naturels (IAN) dans les Alpes bavaroises*

L'IAN fournit des informations approfondies sur les dangers naturels dans l'espace alpin bavarois. Il s'agit d'un système interactif d'informations géographiques offrant aux professionnels, communes, aménagistes et citoyens intéressés une vue d'ensemble simple et rapide de la situation en matière de risques dans une zone donnée. Avalanches, crues, coulées de boue, laves torrentielles, glissements de terrain et éboulements sont des phénomènes naturels qui ont donné aux Alpes leur physionomie actuelle, mais qui constituent aussi des menaces pour les gens qui y vivent. Dans bien des endroits, la forêt de montagne constitue une protection naturelle contre ces dangers. La mise en œuvre des protocoles «Forêt de montagne» et «Protection des sols» permettra d'appliquer cette démarche préventive et de relever le niveau de sécurité.

Pour la population comme pour l'économie de l'espace alpin, il est vital que la sécurité soit garantie. La protection contre les dangers naturels est donc une tâche de l'Etat dans tous les pays alpins. Mais la gestion des risques, qui implique une évaluation adéquate des dangers, de la haute montagne jusque dans la plaine et les centres, représente un défi de plus en plus ardu à relever. Les ressources financières sont limitées et les processus naturels se modifient de plus en plus vite, remettant en question les modèles historiques et les équilibres connus, qui avaient servi de référence jusqu'alors. La Convention alpine est un précieux outil pour développer en commun des compétences de recherche pointues dans la résolution concrète des problèmes, rationaliser les coûts des projets et élaborer des solutions intersectorielles pour tous les domaines d'activité concernés, de l'agriculture à l'aménagement du territoire, en passant par le tourisme.

*Professeur Wilfried Haerberli, Institut de géographie de l'Université de Zurich*



# Convention Alpine

## Economie régionale et Convention alpine

Dans les protocoles d'application de la Convention alpine, une grande attention est accordée à l'arc alpin considéré comme espace économique actif mais menacé, régi par des conditions cadres particulières. La Convention alpine permet aux acteurs locaux d'utiliser leur potentiel de manière ciblée et novatrice, dans le but de préserver durablement les Alpes en tant qu'espace économique et, partant, espace de vie.

### *La Convention alpine et le Réseau de communes «Alliance dans les Alpes»*

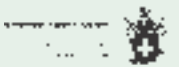
«A travers notre politique, nous visons un système économique d'avenir et une exploitation durable de l'environnement, cela afin notamment d'assurer la stabilité sociale ainsi que l'identité et l'autonomie culturelles de nos communes.» Ainsi commence la définition des buts de ce réseau international de communes alpines voué à la concrétisation de la Convention alpine à l'échelon local. L'échange d'expériences et

les projets novateurs menés sur la base commune que représente la Convention alpine aident les membres à maintenir et créer des emplois. Les communes alpines parviennent ainsi à freiner le dépeuplement et à sauvegarder un espace à forte qualité de vie pour l'habitat et le délassement. 160 communes alpines, dont 75 en Suisse, appliquent déjà ces principes en s'appuyant mutuellement. La forte propension à l'innovation est un résultat important de cette collaboration. Où, sinon dans les communes de l'«Alliance», imaginer et réaliser un hôtel décentralisé dans le vieux village, une brasserie alpestre produisant de la bière de grande qualité artisanale, ou encore un lieu de baignade au bord d'un lac naturel où se mêlent population locale et touristes?

années du Réseau «Alliance dans les Alpes, c'est non seulement parce qu'elle s'identifie à l'objectif du développement durable de l'arc alpin, mais aussi parce qu'elle entend bien prendre une part active à ce processus.

*Ruedi Lippuner, président de la commune de Grabs et président du Réseau «Alliance dans les Alpes» Suisse*

*La Convention alpine permet aux acteurs locaux d'utiliser leur potentiel de manière ciblée et novatrice, dans le but de préserver durablement les Alpes en tant qu'espace économique et, partant, espace de vie.*



Si la commune de Grabs est membre depuis quelques

